



Le formulaire doit être réceptionné par la TEP au **moins 10 jours** avant le début des travaux. La TEP dispose de 9 jours à partir de la date de réception de votre DICT, pour vous faire parvenir la réponse.
Envoyez votre DICT à : dict@tep.pf

EXECUTANT DES TRAVAUX

Dénomination			
Adresse	Code Postal		Commune
Personne à contacter	Tél.		Mail

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Lieu du chantier			
Plan situation		Envoyer en annexe le plan de situation en indiquant le maximum de repères (Localisation cadastrale, PK, mairie, magasin, etc)	

TRAVAUX ET CALENDRIER

Nature des travaux 	<input type="checkbox"/> Tranchées / Fouilles	Longueur / Profondeur :	Mètres
	<input type="checkbox"/> Décapage / Bitumage	Longueur / Profondeur :	Mètres
	<input type="checkbox"/> Démolition / Construction		
	<input type="checkbox"/> Enrochement / Remblayage		
	<input type="checkbox"/> Terrassement		
	<input type="checkbox"/> Abattage ou Elagage		
Décrivez les travaux 			
Engins / Techniques	<input type="checkbox"/> Utilisation de grue		Ne pas s'approcher à moins de 3m de la ligne aérienne
	<input type="checkbox"/> Utilisation d'excavateur		Ne pas s'approcher à moins de 1,5m de la ligne souterraine
	<input type="checkbox"/> Autres, à préciser :		
Période travaux	Date prévue commencement		
	Durée du chantier		jours

SIGNATURE DE L'EXECUTANT DES TRAVAUX OU DE SON REPRESENTANT

Nom du signataire			Signature
Fait à	Le		

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Délai de réponse souhaité	<input type="checkbox"/> Entre 3 et 4 jours	<input type="checkbox"/> Entre 4 et 9 jours
	<input type="checkbox"/> URGENT Précisez les raisons :	

DICT 20____ - _____

Réservé à
l'exploitant

Verso réservé à l'exploitant – Récépissé de réponse



Les données fournies par TEP et les éventuels repérages contradictoires effectués ont pour objet de minimiser les dangers de contact avec les éléments du réseau. Toutefois, compte tenu de certaines spécificités de pose et d'éventuels travaux tiers ou mouvements naturels de terrains intervenus à leur proximité, TEP ne saurait garantir avec une précision infaillible le tracé exact des réseaux de transport électrique enfouis, ni leur profondeur, ni la présence permanente d'un grillage avertisseur. Le déclarant devra, en toutes circonstances, prendre des mesures de prudence et de sécurité qui s'imposent lors des travaux réalisés à proximité des réseaux signalés. **Le présent document est valable 3 mois à partir de la date de réponse TEP, passé ce délai, une nouvelle DICT devra être effectuée.**

LE CHARGE D'EXPLOITATION TEP – ELEMENTS GENERAUX DE REPONSE

Les renseignements que vous avez fournis **ne nous permettent pas de vous répondre**. La déclaration est à renouveler.

Précisez notamment :

Au regard des informations fournis, nous vous signalons l'**absence d'ouvrage électrique** en exploitation par TEP au voisinage du chantier.

Au regard des informations fournis, nous vous signalons la **présence d'ouvrages électriques** en exploitation par TEP au voisinage du chantier :

HTA 20 kv, 30 kv

HTB 90 kv

Télécommunications

LE CHARGE D'EXPLOITATION TEP – DECISIONS

Nous vous autorisons à effectuer les travaux décrits **sans mesure particulière**.

Nous vous autorisons à effectuer les travaux décrits avec les mesures particulières suivantes :

Ne pas commencer les travaux sans une visite commune de repérage des ouvrages électrique

Ne pas commencer les travaux sans la présence d'un surveillant électrique dûment habilité

Ne pas commencer les travaux sans la mise hors tension des réseaux électrique

Appeler systématiquement le Chargé d'exploitation – TEP le jour de l'intervention et avant le démarrage des travaux

Autres mesures :

CAS DE DEGRADATION DE NOS OUVRAGES

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **87 26 00 00**

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT OU DE SON REPRESENTANT

Nom du signataire			Signature
Fait à	Le		